



Madagascar

Accord ratifié: **Oui**

Date de ratification: **2016-06-20**

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)

			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2018	Oui
A - 8.8%	B - 0.0%	C - 91.2%	Not yet notified - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Catégorie C			22 février 2021	Oui
Notification des dates définitives de la Catégorie C			22 août 2022	Oui
Notification des besoins d'assistance technique			22 février 2019	Certain
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2021	Oui
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2022	Oui

Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 30 avril 2024	Oui
-------------------	-------------	---	------------

Notifications de transparence

Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2035	Non
Notified Art. 10.6.2	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2024	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2035	Oui

Renseignements sur l'assistance

Notified Art. 22.3	Oui
--------------------	-----

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 avril 2024
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 avril 2024
1.3	Points d'information	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 avril 2024
1.4	Notification	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 avril 2024
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2026
2.2	Consultations	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 30 avril 2024
3	Décisions anticipées	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2022
4	Procédures de recours ou de réexamen	A		au plus tard le 22 février 2018
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2035
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2018
5.3	Procédures d'essai	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2035
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	C B»C	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2035
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	C B»C	au plus tard le 31 décembre 2025	au plus tard le 31 décembre 2035
6.3	Disciplines en matière de pénalités	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2035
7.1	Prétraitement avant arrivée	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2035
7.2	Paiement par voie électronique	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2035
7.3	Séparation de la mainlevée	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2035

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.4	Gestion des risques	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2035
7.5	Contrôle après dédouanement	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2035
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2018
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2035
7.8	Envois accélérés	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2035
7.9	Marchandises périssable	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2035
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2035
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2018
10.1	Formalités	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2035
10.2	Acceptation de copies	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2035
10.3	Utilisation des normes internationales	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2035
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2035
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2018
10.6	Recours aux courtiers en douane	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2024
10.7	Procédures communes à la frontière	C	au plus tard le 31 décembre 2023	au plus tard le 31 décembre 2035
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2018
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2018
11	Transit	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 octobre 2025

Programme de mise en oeuvre

date indicative de mise en oeuvre

date définitive de mise en oeuvre

12 Coopération Douanière

C

au plus tard le 31 décembre 2021

au plus tard le 31 décembre 2035

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/MDG/5	2025-11-07	Article 10.6.2
G/TFA/N/MDG/1/Add.5	2025-11-07	Notification of earlier implementation
G/TFA/W/115	2025-11-07	Coordonateur National du Transit
G/TFA/N/MDG/2/Rev.1	2025-05-21	Article 22.3 - Revision
G/TFA/N/MDG/4	2025-05-21	Articles 1.4 and 12.2.2
G/TFA/N/MDG/1/Add.4	2025-05-20	Earlier implementation
G/TFA/W/92	2023-07-05	The role of technology transfer in building resilience: Trade Facilitation
G/TFA/N/MDG/1/Add.3	2022-08-19	Category C notification
G/TFA/N/MDG/3/Corr.2	2021-03-15	Arrangements and progress in the provision of technical assistance - Corrigendum 2
G/TFA/N/MDG/3/Corr.1	2021-03-02	Arrangements and progress in the provision of technical assistance - Corrigendum
G/TFA/N/MDG/3	2021-02-22	Arrangements and progress in the provision of technical assistance
G/TFA/N/MDG/2	2020-11-13	Article 22.3
G/TFA/N/MDG/1/Add.2	2020-02-21	Notification Categories B and C - Addendum 2
G/TFA/N/MDG/1/Add.1	2019-02-22	Categories B and C notification - Addendum

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/MDG/1	2018-02-21	Categories B and C notification
WT/PCTF/N/MDG/1	2016-11-18	Category A notification

Partage d'experiences

3 - Décisions anticipées

Date	Title
19 juillet 2021 - 20 juillet 2021	Madagascar's experience with implementation of Article 3 of the TFA and implementation of the e-Phyto solution
21 mars 2023 - 22 mars 2023	The implementation of Advance Ruling Mechanism in Madagascar

1.1 Publication



1.1.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h), (i), (j) **Date indicative de mise en oeuvre**
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
30 avril 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Cadre juridique pour la publication des informations relatives aux procédures d'import/export
- Formation des techniciens sur les procédures de publication en ligne
- Dotation en connexion internet très haut débit chaque ministère et agences de contrôle et le Secrétariat Permanent du CNFE
- Fourniture de matériels de mise en réseau des ministères et agences de contrôles et d'inspection

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Ressources humaines et formation*

Agences: Banque Africaine de Développement

Progrès rapporté

Dans le cadre du Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce qu'elle finance, la Banque Africaine pour de Développement (BAD) a inclus une composante facilitation des échanges. A cet effet, le CNFE a été consulté en 2019 par rapport à l'orientation stratégique de la composante et l'identification des activités de la feuille de route du CNFE à y inclure. Parmi les axes stratégiques retenues figure la mise en place d'un portail d'information commerciale.

La BAD fournit donc une assistance technique pour le recrutement deux cabinets de consultants pour assurer les missions suivantes :
Mission Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) :

- Recueil et spécification des besoins de manière globale pour la création et la mise en place du Portail d'Information Commerciale (PIC).
- Spécification des besoins fonctionnels et décrire le processus de fonctionnement global du PIC ;
- Collecte, rassemblement, collationnement et authentification des documents et des ressources pertinents ;
- Gouvernance et contrôle du livrable/ bonne réalisation de la mission technique ;

Mission Maître d'œuvre (MOE) :

- Définition et garantie de la conception technique du PIC conformément à ce qui a été défini par l'AMOA. Le MOE fournira le document d'architecture de fonction et le document d'architecture technique. Il est, en effet, en charge du développement du PIC.
- Planification, conception et construction/mise en place du site web (PIC)
- Numérisation des documents et optimisation de leur mode d'archivage
- Support technique au déploiement et assistance/garantie de la solution (Tierce Maintenance Applicative ou TMA)

1.2.1 (a), (b), (c)
1.2.2
1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
30 avril 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Cadre juridique relatif à la création et fonctionnement du portail et la mise en place de la base de données
- Mise en place de la base de données de tarifs intégrés et du Portail d'information commerciale
- Recrutement de cabinet de consultant pour faire l'étude de faisabilité et la mise en place de la base de données de tarifs intégrés et du portail d'information commerciale
- Acquisition de matériels NTIC (Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication) et logiciels nécessaires à la mise en place de la base de données de tarifs intégrés et du portail d'information commerciale
- Constitution d'une équipe technique de personnes ressources qualifiées pour gérer le portail et une équipe technique pour gérer la base de données de tarifs intégrés
- Fourniture d'équipements informatiques et immobiliers et mobiliers aux équipes dédiées
- Subvention pour doter en connexion internet très haut débit chaque ministère et agences de contrôle et le Secrétariat Permanent du CNFE
- Fourniture de matériels de mise en réseau des ministères et agences de contrôles et d'inspection qui vont communiquer les informations pertinentes à publier
- Maintenance des matériels NTIC obtenus

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

Agences: Banque Africaine de Développement

Progrès rapporté

Dans le cadre du Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce qu'elle finance, la Banque Africaine pour de Développement (BAD) a inclus une composante facilitation des échanges. A cet effet, le CNFE a été consulté en 2019 par rapport à l'orientation stratégique de la composante et l'identification des activités de la feuille de route du CNFE à y inclure. Parmi les axes stratégiques retenues figure la mise en place d'un portail d'information commerciale.

La BAD fournit donc une assistance technique pour le recrutement deux cabinets de consultants pour assurer les missions suivantes :

Mission Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMOA) :

- Recueil et spécification des besoins de manière globale pour la création et la mise en place du Portail d'Information Commerciale (PIC).
- Spécification des besoins fonctionnels et décrire le processus de fonctionnement global du PIC ;
- Collecte, rassemblement, collationnement et authentification des documents et des ressources pertinents ;
- Gouvernance et contrôle du livrable/ bonne réalisation de la mission technique ;

Mission Maître d'œuvre (MOE) :

- Définition et garantie de la conception technique du PIC conformément à ce qui a été défini par l'AMOA. Le MOE fournira le document d'architecture de fonction et le document d'architecture technique. Il est, en effet, en charge du développement du PIC.
- Planification, conception et construction/mise en place du site web (PIC)
- Numérisation des documents et optimisation de leur mode d'archivage
- Support technique au déploiement et assistance/garantie de la solution (Tierce Maintenance Applicative ou TMA)

1.3.1
1.3.2
1.3.3
1.3.4

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre

30 avril 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Cadre juridique pour la mise en place des points d'information commerciale
- Dotation en connexion internet très haut débit chaque ministère et agences de contrôle et le Secrétariat Permanent du CNFE
- Fourniture de matériels de mise en réseau des ministères et agences de contrôles et d'inspection
- Constitution d'une équipe technique de personnes ressources qualifiées pour gérer les points d'information
- Fourniture d'équipements informatiques et immobiliers et mobiliers à l'équipe dédiée
- Subvention pour doter en connexion internet très haut débit chaque ministère et agence de contrôle
- Fourniture de matériels de mise en réseau des ministères et agences de contrôles et d'inspection qui vont communiquer les informations pertinentes à publier
- Maintenance des matériels NTIC obtenus

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités en vue de mettre en œuvre les dispositions de l'article 1 :3. Par conséquent, les prescriptions notifiées restent en vigueur.

1.4 (a), (b), (c)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021**Date définitive de mise en oeuvre**
30 avril 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Renforcement de capacités du Secrétariat Permanent du CNFE en matière de notification
- Dotation de matériels NTIC au Secrétariat Permanent du CNFE pour collecter, centraliser et envoyer les notifications et sensibiliser les départements concernés

Étiquettes: *Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation*

Agences: à déterminer**Progrès rapporté**

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

2.1.1
2.1.2
2.1.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Mise en place d'un mécanisme efficient en ligne ou par messagerie téléphonique de consultation préalable afin de pouvoir réagir à un projet de lois ou de textes réglementaires qui touchent à l'export et import avant leurs entrées en vigueur
- Cadre juridique pour la mise en place du mécanisme
- Sensibilisation des opérateurs sur l'utilisation du mécanisme.
- Mise en place d'une équipe qualifiée et équipée de call center pour collecter, traiter et répondre aux demandes d'observation

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

2.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
30 avril 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Soutien à l'élaboration de cadre réglementaire pour mettre en place un mécanisme de consultation
- Appui logistique et technique des réunions de concertation du CNFE

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.



3.1	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
3.2 (a), (b)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
3.3		
3.4		
3.5		
3.6 (a), (b), (c)	Assistance requise pour la mise en oeuvre	
3.7		
3.8		
3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d)	Benchmarking pour apprécier les meilleures pratiques en matière de décisions anticipées - Alignement des réglementations nationales avec les normes et bonnes pratiques internationales - Révision du cadre juridique - Mise en place d'une infrastructure efficace pour l'application de la décision anticipée à Madagascar en matière d'Origine et de Classement tarifaire - Mise en place de cadre réglementaire en matière de décisions anticipées - Formation et sensibilisation des opérateurs et autorités concernées sur l'application des décisions anticipées Étiquettes: <i>Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Ressources humaines et formation</i> Agences: Alliance mondiale pour la facilitation des échanges Progrès rapporté Le Global Alliance for Trade Facilitation a effectué en septembre 2020 une mission de cadrage des projets prioritaires du Comité National de la Facilitation des Echanges de Madagascar (CNFE) afin de déterminer les activités qu'il appuiera. A l'issue de cette mission, le projet de mise en place de la décision anticipée à Madagascar a été retenu. Les décisions anticipées permettront aux opérateurs, avant l'opération d'importation d'être certains des taxes et redevances qu'ils devront payer et des réglementations auxquelles ils seront soumis, selon que la décision soit contraignante en matière de classement tarifaire ou d'origine. Le Global Alliance for Trade Facilitation fournit l'assistance dans les volets suivants : - Législation et réglementations - Processus et procédures - Organisation interne - Système d'information - Formation et accompagnement au changement - Communication - Gestion de projet	

5.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023**Date définitive de mise en oeuvre**
31 décembre 2035**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

- Mise en place d'un système d'émission de notifications concernant le relèvement du niveau des contrôles ou des inspections des marchandises sur la base du risque
- Formations des techniciens de contrôles et d'inspections des marchandises sur les normes SAFE et d'autres normes internationales pertinentes

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation***Agences:** à déterminer**Progrès rapporté**

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

5.3.1
5.3.2
5.3.3**Date indicative de mise en oeuvre**
31 décembre 2023**Date définitive de mise en oeuvre**
31 décembre 2035**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

- Alignement des réglementations nationales avec les normes et bonnes pratiques internationales
- Élaboration des normes nationales de qualité et mise en place des processus nationaux d'accréditation et de certification en matière de qualité
- Examen de la Loi sur les normes
- Modernisation de l'infrastructure concernant les TIC du Bureau des normes de Madagascar
- Services logiciels spécialisés pour le nouveau laboratoire- Mise en place d'un système de contrôles renforcés et informatisé à l'export
- Mise en place d'un système d'alerte rapide à l'importation
- Appui à l'accréditation des laboratoires d'essai
- Laboratoire pour les technologies relatives aux produits alimentaires au Ministère de l'industrie agroalimentaire et de la sécurité alimentaire
- Modernisation des laboratoires pour la santé animale, notamment l'infrastructure et les équipements au Ministère de l'industrie agroalimentaire
- Fourniture d'équipements pour les essais de produits alimentaires rapides et d'éléments utilisables pour la prise de décisions sur le terrain, en ce qui concerne la mainlevée pour les cargaisons de produits alimentaires au Ministère de la santé et de la qualité de vie
- Renforcement des installations de diagnostic concernant les parasites et les maladies au Ministère de l'industrie agroalimentaire et de la sécurité alimentaire
- Fourniture de laboratoires certifiés mobiles
- Laboratoire national des résidus chimiques et biologiques au moyen de l'acquisition d'équipements, de matériel et de réactifs, renforcement de la mise en œuvre des méthodes de diagnostic, de la formation du personnel et des infrastructures des laboratoires
- Services de logiciels spécialisés pour la surveillance des maladies au Ministère de l'industrie agroalimentaire et de la sécurité alimentaire
- Formation et renforcement des capacités des agents du Bureau des normes de Madagascar pour les procédures d'essai ainsi que les techniciens/chercheurs de laboratoires
- Benchmarking pour apprécier les meilleures pratiques
- Sensibilisations de toutes les parties prenantes sur les procédures et réglementations relatives aux procédures d'essai

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

6.1.1
6.1.2
6.1.3
6.1.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Recrutement de cabinet de consultant pour :

- Recensement et analyse des écarts des cadres juridiques et procédures existants sur les redevances et impositions
- Mis à jour et harmonisation du cadre juridique et procédures selon les résultats de l'analyse mentionnée ci-dessus
- Elaboration du cadre institutionnel de concertation et de coordination de toutes les parties prenantes relatives à l'article 6.1.
- Recensement des besoins en infrastructure et en formation des parties prenantes liées à l'article 6.1
- Benchmarking pour apprécier les meilleures pratiques en matière de coordination des parties prenantes dans le cadre institutionnel lié à la transparence des redevances et impositions imposées à l'importation et l'exportation
- Sensibilisation et communication sur les réglementations et procédures liées à l'article 6.1
- Constitution et formation d'une équipe technique de personnes ressources qualifiées pour gérer les points d'information par entité concernée
- Fourniture d'équipements informatiques, immobiliers et mobiliers à l'équipe dédiée

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Diagnostic et évaluation des besoins, Procédures institutionnelles, Sensibilisation*

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

6.2 (i), (ii)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2025**Date définitive de mise en oeuvre**
31 décembre 2035**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Recrutement de cabinet de consultant pour :

- Recensement et analyse des écarts des cadres juridiques et procédures existants sur les redevances et impositions lié à la douane
- Conception et harmonisation du cadre juridique et procédures lié à la douane en vue d'élaboration d'une politique nationale
- Recensement des besoins en infrastructure et en formation de chaque secteur aux frontières concerné à la mise en œuvre de l'article 6.2
- Benchmarking de bonne pratique dans le domaine de redevances et impositions aux fins du traitement douanier en collaboration avec les autres entités impliquées
- Fourniture d'équipements informatiques, immobiliers et mobiliers à l'équipe dédiée

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Diagnostic et évaluation des besoins*

Transfert de la catégorie B vers la catégorie C.

Agences: à déterminer**Progrès rapporté**

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

Assistance technique requise :

- Recrutement de cabinet de consultant pour :
- Recensement et analyse des écarts des cadres juridiques et procédures existants sur les redevances et impositions lié à la douane
- Conception et harmonisation du cadre juridique et procédures lié à la douane en vue d'élaboration d'une politique nationale - Recensement des besoins en infrastructure et en formation de chaque secteur aux frontières concerné à la mise en œuvre de l'article 6.2
- Benchmarking de bonne pratique dans le domaine de redevances et impositions aux fins du traitement douanier en collaboration avec les autres entités impliquées
- Fourniture d'équipements informatiques, immobiliers et mobiliers à l'équipe dédiée

6.3.1 6.3.2 6.3.3 6.3.4 (a), (b) 6.3.5 6.3.6 6.3.7	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
	31 décembre 2021	31 décembre 2035
	Assistance requise pour la mise en oeuvre - Faire un audit réglementaire relatif aux pénalités - Refonte des réglementations concernant les pénalités - Coordination des actions des autorités concernées Étiquettes: <i>Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins, Procédures institutionnelles</i> Agences: à déterminer Progrès rapporté Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.	

7.1.1
7.1.2**Date indicative de mise en oeuvre**
31 décembre 2023**Date définitive de mise en oeuvre**
31 décembre 2035**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

- Alignement des réglementations nationales avec les normes et bonnes pratiques internationales
- Révision du cadre juridique
- Formation et sensibilisation des acteurs stratégiques en matière du Traitement avant arrivée
- Appui pour le développement du logiciel du Système d'information douanière pour le traitement automatisé des déclarations et documents avant l'arrivée des marchandises
- Dotation de matériels NTIC nécessaire pour les inspections de chaque autorité compétente aux frontières
- Mise en réseau des autorités aux frontières avec le Système d'information douanière

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement***Agences:** à déterminer**Progrès rapporté**

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

Assistance technique requise :

- Alignement des réglementations nationales avec les normes et bonnes pratiques internationales
- Révision du cadre juridique
- Formation et sensibilisation des acteurs stratégiques en matière du Traitement avant arrivée
- Appui pour le développement du logiciel du Système d'information douanière pour le traitement automatisé des déclarations et documents avant l'arrivée des marchandises
- Dotation de matériels NTIC nécessaire pour les inspections de chaque autorité compétente aux frontières
- Mise en réseau des autorités aux frontières avec le Système d'information douanière

7.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023**Date définitive de mise en oeuvre**
31 décembre 2035**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

- Mise en place du cadre juridique de paiement électronique
- Mise en place du mécanisme de paiement électronique
- Sensibilisation des banques, opérateurs et autorités compétentes sur le mécanisme de paiement par voie électronique

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Sensibilisation***Agences:** à déterminer**Progrès rapporté**

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

Assistance technique requise :

- Mise en place du cadre juridique de paiement électronique
- Mise en place du mécanisme de paiement électronique Sensibilisation des banques, opérateurs et autorités compétentes sur le mécanisme de paiement par voie électronique

7.3.1
7.3.2 (a), (b)
7.3.3
7.3.4
7.3.5
7.3.6

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Révision des réglementations relatives à la mainlevée dans le sens de la facilitation du dédouanement des marchandises
- Dotation de connexion internet très haut débit
- Formations des techniciens et agents des douanes

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Ressources humaines et formation*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Alignement des réglementations nationales avec les normes et bonnes pratiques internationales
- Révision du cadre juridique
- Benchmarking pour apprécier les meilleures pratiques en matière de gestion des risques
- Mise en place d'une infrastructure adéquate pour la gestion des risques aux frontières
- Dotation des outils nécessaires pour la gestion des risques (de scanners pour la détection de stupéfiants, de détecteurs d'explosifs, de caméras, d'appareils à rayons X, de kits de dépistage de stupéfiants, d'équipements de sécurité, de chiens renifleurs adaptés au climat tropical, de véhicules utilitaires, de navires de patrouille maritime et d'autres équipements modernes de scannage et de détection)
- Renforcement de capacités des personnes ressources sur la gestion des risques
- Constitution d'une équipe transfrontalière de gestion des risques
- Sensibilisations de toutes les parties prenantes nationales concernées sur la gestion des risques

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: Banque Africaine de Développement

Progrès rapporté

Une mission de la Banque Africain pour de Développement (BAD) a été effectuée en septembre 2019 pour définir l'orientation stratégique et les activités détaillées de la composante facilitation des échanges du Projet d'Aménagement de Corridors et de Facilitation du Commerce. Cette mission a permis de consulter le CNFE dans le cadre de la mise en œuvre de l'AFE au niveau national. A l'issu de cette consultation introduisant l'orientation stratégique de la composante et l'identification des activités prioritaires sur la feuille de route du CNFE, la modernisation des systèmes douaniers est parmi l'une des axes stratégiques qui a été retenue pour l'exécution de la composante.

Par conséquent, l'administration douanière aura besoin de renforcement des capacités en matière de gestion des risques.

La BAD fournit l'assistance technique relative à la formation et l'accompagnement sur l'analyse et la gestion des risques en matière douanière ainsi que l'analyse des écarts.

Cette assistance technique concerne les domaines suivants :

- Analyse des écarts en matière de gestion de risque douanière
- Formation des douaniers sur l'analyse des risques en matière douanière
- Conception d'un entrepôt de données aux fins de contrôles douaniers basés sur les risques
- Modélisation économétrique et exploration de données massives (big data)
- Mise en place d'une sélectivité automatique et dynamique, basée sur des modèles économétriques d'analyse des risques, intégrée dans SYDONIA
- Définition des besoins en équipements et matériels informatiques.

L'aide des partenaires au développement est ainsi requise pour l'acquisition de ces équipements et matériels informatiques à l'issu de l'étude sur l'analyse des écarts.

7.5.1
7.5.2
7.5.3
7.5.4

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Alignement des réglementations nationales avec les normes et bonnes pratiques internationales
- Révision du cadre juridique
- Mise en place d'une infrastructure adéquate pour la mise en place d'un contrôle après dédouanement conforme aux recommandations de l'Organisation mondiale des douanes

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

7.7.1
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)
7.7.4
7.7.5
7.7.6

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Formation sur le cadre des normes SAFE
- Elaboration du programme national OEA
- Formation et sensibilisation des agents aux frontières et des négociants
- Benchmarking pour apprécier les meilleures pratiques en matière du programme OEA et ARM

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h) **Date indicative de mise en oeuvre**
7.8.2 (a), (b), (c), (d) 31 décembre 2021
7.8.3

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Alignement des réglementations nationales avec les normes et bonnes pratiques internationales
- Révision du cadre juridique
- Appui pour la mise en place de chaîne de froid aux frontières froide
- Formation et sensibilisation des agents aux frontières et des opérateurs sur les envois accélérées

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Ressources humaines et formation*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

7.9.1 (a), (b)
7.9.2
7.9.3
7.9.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Renforcement des infrastructures frontalières nécessaires pour la conservation des denrées périssables
- Amélioration du cadre législatif régissant le traitement des marchandises périssables

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Benchmarking pour apprécier les meilleures pratiques en matière de la Gestion coordonnée des frontières
- Alignement des réglementations nationales avec les normes et bonnes pratiques internationales
- Mise en place d'une infrastructure technique nécessaire
- Sensibilisation des acteurs stratégiques concernés

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Sensibilisation*

Membres donateurs: Union européenne

Agences: Mécanisme de la SADC lié au commerce

Progrès rapporté

Entre le mois d'août 2019 et avril 2020, le Comité National de la Facilitation des Echanges a obtenu un appui du TRF pour l'analyse des écarts de Madagascar en matière de gestion des frontières.

Cette étude a abouti à la production d'un rapport sur l'état des lieux de la coopération des organismes aux frontières à Madagascar et à la formulation de recommandations à mettre en œuvre pour l'alignement aux dispositions de l'AFE.

L'aide des partenaires au développement est ainsi requise pour la mise en œuvre de ces recommandations, notamment sur les points :

- Appui à la mise à jour des textes réglementaires et procéduraux
- Alignement des réglementations nationales avec les normes et bonnes pratiques internationales
- Equipements NTIC et infrastructures
- Renforcement de capacités en surveillance, sûreté et sécurité, facilitation des échanges

Benchmarking pour apprécier les meilleures pratiques en matière de la Gestion coordonnée des frontières - Alignement des réglementations nationales avec les normes et bonnes pratiques internationales - Mise en place d'une infrastructure technique nécessaire - Sensibilisation des acteurs stratégiques concernés.

10.1.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023**Date définitive de mise en oeuvre**
31 décembre 2035**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

- Mise en place d'un observatoire commercial national
- Benchmarking pour apprécier les meilleures pratiques en matière d'un observatoire commercial
- Elaboration de guide de poche ou manuel pour les importateurs et exportateurs
- Harmonisation des formalités et prescriptions en matière de documents requis
- Alignement de des formalités et prescriptions en matière de documents requis avec les normes et bonnes pratiques internationales
- Formation et sensibilisation des agents et autorités aux frontières sur dedes formalités et prescriptions en matière de documents requis

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation***Agences:** à déterminer**Progrès rapporté**

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

10.2.1
10.2.2
10.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Alignement des réglementations nationales avec les normes et bonnes pratiques internationales
- Révision du cadre juridique
- Formation des agents à la frontières et sensibilisation des opérateurs

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

10.3.1
10.3.2**Date indicative de mise en oeuvre**
31 décembre 2021**Date définitive de mise en oeuvre**
31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Appui technique et financiers au Bureau des Normes de Madagascar (BNM) pour l'élaboration des normes nationales basées sur les normes internationales pertinentes
- Redynamisation du Conseil National de normalisation (CNN)
- Mise à norme des labos de contrôles et d'inspection
- Sensibilisation des membres du CNFE et des opérateurs sur les obstacles techniques au commerce
- Appui à la participation du BNM à l'élaboration et à l'examen périodique des normes par les organisations internationales "appropriées"

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Sensibilisation*

Agences: à déterminer**Progrès rapporté**

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Benchmarking de pays ayant un Guichet Unique Electronique National fonctionnel et efficace
- Ancrage institutionnel du Guichet Unique Electronique National
- Appui technique, financier pour l'établissement et l'opérationnalisation du Guichet Unique Electronique National
- Renforcement de capacité des gestionnaires du Guichet Unique Electronique National
- Sensibilisation des opérateurs sur l'utilisation du Guichet Unique Electronique National
- Maintenance et suivi du Guichet Unique Electronique National
- Appui aux activités du groupe de travail du CNFE sur le Guichet Unique Electronique National

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles, Sensibilisation*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

10.6.1
10.6.2
10.6.3

Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2023	31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Alignement des réglementations nationales avec les normes et bonnes pratiques internationales
- Révision du cadre juridique

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

10.7.1
10.7.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2035

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Benchmarking des pays qui ont de meilleures pratiques en matière de gestion coordonnée des frontières
- Révision du cadre juridique en matière de procédures et prescriptions en matière de documents requis à la frontière et harmonisation des réglementations des autorités aux frontières
- Formation des agents aux frontières normes à appliquer en matière de gestion coordonnées des frontières
- Sensibilisation des parties prenantes sur les réglementations et procédures à la frontière

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

11.1 (a), (b)

11.2

11.3

11.4

11.5

11.6 (a), (b)

11.7

11.8

11.9

11.10

11.11

11.12

11.13

11.14

11.15

11.16 (a), (b), (c)

11.17

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2021

Date définitive de mise en oeuvre

31 octobre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

To be determined.

Étiquettes: *À déterminer***Agences:** à déterminer**Progrès rapporté**

Renforcement de capacité pour les agents des douanes sur la gestion et le suivi de transit.

12.1.1	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
12.1.2	31 décembre 2021	31 décembre 2035
12.2.1		
12.2.2		
12.3		
12.4.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)	Assistance requise pour la mise en oeuvre	
12.4.2		
12.5.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)	- Assistance technique dans la mise en place du nCEN (Réseau douanier national de lutte contre la fraude) ainsi que les infrastructures nécessaires	
12.5.2		
12.5.3		
12.6.1 (a), (b), (c), (d), (e)	Étiquettes: <i>Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment</i>	
12.6.2		
12.7.1 (a), (b), (c), (d), (e)		
12.7.2		
12.8		
12.9.1		
12.9.2		
12.10 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)		
12.11.1 (a), (b), (c)		
12.11.2		
12.12.1		
12.12.2		

Agences: à déterminer

Progrès rapporté

Madagascar indique qu'à ce jour il n'a reçu des donateurs ni assistance technique ni soutien pour le renforcement des capacités.

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 7 août 2026

Mis à jour le 25 mars 2026